



*Institut des  
Techniques d'Ingénieur  
de l'Industrie*

# **CHARTRE DE LA CONFERENCE DES ITII**

*(approuvée par le conseil d'administration  
de la Conférence des ITII du 2 juin 2006)*

## **UN PARTENARIAT FORT AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS**

- ❖ L'ITII est une association dont le conseil d'administration est composé à parité de représentants des partenaires pédagogiques et des partenaires professionnels et présidé par un représentant du monde professionnel.
- ❖ La commission pédagogique de l'ITII est également composée à parité de représentants des partenaires pédagogiques et des partenaires professionnels. Le président est proposé par les partenaires pédagogiques.
- ❖ A chaque étape-clé de la formation (admission, validation des acquis, projet de fin d'études, délivrance du diplôme), l'apprenant est évalué par un jury composé à parité de représentants des milieux professionnels et des partenaires pédagogiques).
- ❖ La formation s'appuie pour l'apprentissage sur un Centre de formation d'apprentis de l'industrie (CFAI) ou sur un CFA partenaire de la branche professionnelle concernée.
- ❖ Le titre d'ingénieur est accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), selon la démarche élaborée conjointement par la profession et les partenaires pédagogiques.

Toutes les étapes du processus de VAE s'effectuent en partenariat entre les professionnels et les représentants de l'école habilitée à délivrer le titre.

## **DES FORMATIONS D'INGENIEURS ADAPTEES AUX BESOINS DE L'INDUSTRIE**

- ❖ Les formations visent des profils d'ingénieurs possédant des compétences pluri-technologiques et capables d'initier et de conduire des projets industriels. Elles favorisent l'acquisition de compétences managériales et relationnelles, en développant notamment la capacité au travail en groupe et à l'animation d'équipe.
- ❖ Elles respectent un équilibre entre les matières scientifiques et techniques et la formation aux outils et aux méthodes de l'ingénieur (gestion de projet, management, qualité, économie, langues, ...), de l'ordre de 2/3 - 1/3 pour la formation initiale.
- ❖ Le jury de délivrance des diplômes valide les savoirs académiques et les compétences professionnelles à l'issue de la formation.

## **UNE PEDAGOGIE BASÉE SUR L'ALTERNANCE**

- ❖ Mise en œuvre d'une pédagogie de l'alternance s'appuyant sur des méthodes d'apprentissage inductives et une relation étroite entre l'équipe pédagogique et ses correspondants dans l'entreprise, reposant notamment sur des rencontres régulières.
- ❖ Une durée de formation académique de 1800 heures en formation initiale et d'environ 1200 heures en formation continue (trois ans minimum d'activité professionnelle), pouvant être réduite en fonction des acquis liés à l'expérience.
- ❖ Une mise en situation professionnelle des apprenants en cohérence avec les objectifs de la formation, avec mise en œuvre de conduite de projets industriels.
- ❖ Les apprenants sont sous contrat de travail (apprentissage ou formation continue).

## **UNE DEMARCHE DE PROGRES**

L'amélioration continue du processus de formation suppose que

- ❖ les missions des différentes organisations qui participent au processus ainsi que leurs relations (conventions, accords, contrats, ...) soient écrites,
- ❖ le système d'évaluation, processus-clé de la démarche de progrès, comprenne :
  - ✓ une évaluation des apprentis et des stagiaires permettant l'individualisation de la formation ainsi que sa transférabilité, et spécifique aux profils d'ingénieurs définis dans cette charte et prenant en compte les attentes des industriels et le parcours des apprenants.
  - ✓ l'évaluation des enseignements réalisée par les stagiaires, les apprentis et les responsables pédagogiques sous la responsabilité des commissions pédagogiques.

## **L'APPARTENANCE A UN RESEAU : LA CONFERENCE DES ITII**

- ❖ Les membres du réseau utilisent une dénomination d'association commune à tous : « Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie » suivi de la référence à la région, la ville ou d'un autre complément.
- ❖ Le diplôme est délivré par un établissement d'enseignement supérieur habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur et fait référence au partenariat avec l'ITII.
- ❖ Les membres du réseau participent à l'ensemble des activités organisées par la Conférence, et en particulier aux réunions du groupe Programme, qui constitue le lieu d'échange d'expériences sur les pratiques pédagogiques et de définition des orientations destinées à être partagées par l'ensemble du réseau.
- ❖ Les programmes de formation des ITII s'appuient sur des référentiels métiers élaborés au sein de la Conférence.
- ❖ Tous les documents de communication doivent respecter la charte graphique élaborée par la Conférence.
- ❖ Les membres du réseau soutiennent l'action des associations d'anciens élèves et de la Fédération des ingénieurs ITII.
- ❖ La cotisation des membres du réseau, déterminée chaque année lors de l'assemblée générale, finance les dépenses dédiées aux actions communes définies dans le budget prévisionnel.